Commission des Finances PV n° 1 – 2019/2020 Consultation par mail du 12 Août 2019

Sous la présidence de Monsieur. Georges FLOURET

Sont consultés : MM Claude FOURNIER – Dominique HARY – Jean-Michel HENON – André LEMAIRE – Eric PICOT – Franck PORET – Patrick QUENIART.

Bilan 2018/2019

Les différentes écritures de Bilan sont en cours de réalisation.

Patrick Q. se charge de finaliser ce dernier pendant ses vacances. Plusieurs points sont à étudier. Les rendez-vous avec Madame ROUSSE seront programmés dans le courant du mois de septembre.

Mutualisation arbitrage 2018/2019

Suite à une demande lors du tirage au sort des groupes de D1, à titre execptionnel, deux clubs ayant du faire face au forfait de leur adversaire seront remboursés de la somme de 150 €uros.

Un club ayant eu deux fois l'absence d'arbitre assistant sera remboursé de la somme de 100 €uros.

Mutualisation arbitrage 2019/2020

A ce jour, quelques clubs concernés n'ont pas retourné le RIB et/ou le mandat. Une seconde et ultime relance sera effectuée.

Sur proposition du Trésorier du district, il est fait rédaction d'une annexe concernant les frais d'arbitrage pour la saison 2019/2020.

Cette annexe reprend les dates et montants ainsi que les cas particuliers.

Annexe – Frais arbitrage

Les frais d'arbitrage des divisions suivantes donnent lui à une caisse de péréquation dont les montants et les mensualités sont définis par le Comité Directeur, sur proposition de la Commission des finances.

Pour l'exercice 2019/2020, les montants sont définis et repris dans le barème financier, à savoir :

Départementale 1	1 700 €
Départementale 2	1 600 €
Départementale 3	600€
Futsal Départementale 1	360 €

La Commission des finances établit le calendrier des prélèvements qui seront opérés.

Thin issien des manees etablic le calcharler des prefeventents qui serent operes.				
Date du prélèvement	D1	D2	D3	Futsal 1
20/09/2019	200,00€	175,00€	70,00€	- €
20/10/2019	200,00€	175,00€	70,00€	45,00€
20/11/2019	200,00€	175,00€	70,00€	45,00€
20/12/2019	200,00€	175,00€	70,00€	45,00€
20/01/2020	180,00€	180,00€	70,00€	45,00€
20/02/2020	180,00€	180,00€	70,00€	45,00€

20/03/2020	180,00€	180,00€	60,00€	45,00€
20/04/2020	180,00€	180,00€	60,00€	45,00€
20/05/2020	180,00€	180,00€	60,00€	45,00€
Totaux	1 700,00 €	1 600,00 €	600,00€	360,00€

La Commission des finances se charge du suivi du budget en collaboration avec les désignateurs de la Commission des Arbitres.

Ces tarifs sont calculés sur la base de 9 rencontres à domicile.

En cas de remise sur place, la caisse de péréquation prend en charge les déplacements des officiels la première fois. Si une nouvelle remise intervient pour le même club et équipe à domicile, un prélèvement complémentaire sera opéré à chaque nouvelle remise sur place.

Ce complément sera de

	D1	D2	D3	Futsal 1
A partir de la seconde remise sur place	90,00€	85,00 €	35,00 €	30,00€

En cas de forfait de l'une des équipes du groupe, les clubs seront crédités de la somme de, par match non joué à domicile.

	D1	D2	D3	Futsal 1
Remboursement	180,00€	170,00€	55,00€	40,00€

Le remboursement se fera sur simple demande du club, avant le 15 juin de la saison en cours, par le crédit du compte club.

Frais de réception 2019/2020

Comme l'an dernier, la commission détermine le montant maximal de remboursement des frais de réception lors d'une réunion ou manifestation extérieure au district et organisée par un club.

Pour les réunions, les frais de prise en charge seront au maximum de 75 cents par personne présente.

Pour les manifestations avec goûter, la prise en charge maximale sera de 1.00 euro par enfant,

Le club devra faire parvenir au district (<u>direction@cotedopale.fff.fr</u>) dans les 15 jours suivants la manifestation, une demande de remboursement.

Le district mettra sur le compte du club, la somme allouée, après aval du Trésorier.

Le secrétaire de séance Patrick QUENIART